nions préparatoires, vous approuvez la présence de M. Motte au Congrès ?

— De M. Motte, oui, mais il y en a d'autres que je ne saurais approuver. Ainsi, par exemple, j'ai constaté au Congrès la présence de M. Moneciacy, maire de Cassel. M. Moneciacy est certainement un honnête homme, mais c'est un réactionnaire plus catholique que le Pape. Et il y en avait d'autres réactionnaires, mais les noms m'échappent.

M. Tribourdeaux nous parle ensuite de sa candidature.

— Je suis une victime, nous dit-il, mais j'observerai quand même la discipline républicaine.

On n'a pas voulu de moi en haut-lieu, parce que je suis fils de mes œuvres et que, je n'ai pas de propriétés au soleil !.... Ce n'est cependant pas la présence de M. Potié au Sénat qui pourra faire changer le programme de la politique ministérielle, ni faire avancer d'un pas le progrès de l'agriculture.

— Je suis de votre avis, mais qu'entendez-vous par « haut-lieu » ?

— Je veux désigner les députés du Nord. Ils ne voulaient pas de moi, je vous l'affirme. Ainsi, tenez, quelque temps avant la désignation des délégués sénatoriaux, j'écrivis à M. Evrard-Eliez, pour lui demander une entrevue à la Chambre avec ses collègues du Nord, au sujet de l'élection sénatoriale. Or cinq jours après, M. Evrard-Eliez m'adressait un télégramme ainsi conçu : « Collègues de la Chambre ne peuvent vous recevoir. Regrets. Eliez. »

C'était une fin de non-recevoir sans appel, et je voyais bien que ces messieurs les députés, ne tenant aucun compte de mon travail et de 25 années de lutte pour la République, avaient déjà fait choix d'un autre candidat que moi.

Et il y a eu des machinations contre moi jusqu'au moment du Congrès départemental. Je ne parle pas de la candidature de M. Debierre. M. Debierre a le tempérament combattif et il lui faut de l'action ; mais comme je le faisais justement remarquer à ses amis qui me demandaient de faire acte de désistement en sa faveur, j'estime que la place du docteur Debierre est à la Chambre et non au Sénat, en raison même de son tempérament.

Je n'ai donc pas considéré la candidature Debierre comme une hostilité.

Mais pour en revenir aux machinations, je vais vous citer ce fait : Quelques jours avant le Congrès, je demandai que l'on fasse imprimer des bulletins au nom de tous les candidats, de façon à faciliter le vote. On me répondit que cela n'était pas nécessaire, mais que chaque délégué écrirait le nom de son candidat sur du papier blanc.

Vous croyez que l'on a fait ainsi ? Pas du tout ! Lorsque j'arrivai dans la salle du Congrès on distribuait à tous les délégués des bulletins imprimés au nom de M. Potié, mais au mien il n'y en avait point.

C'était un véritable piège qui m'était tendu. Je n'avais plus qu'une chose à faire : me désister, car il est certain que si j'avais maintenu ma candidature j'aurais obtenu un nombre dérisoire de voix ; les électeurs ayant des bulletins imprimés ne se seraient pas donné la peine d'écrire mon nom sur une feuille de papier blanc.

— « Et malgré tout, nous dit M. Tribourdeaux en terminant, je reste un républicain et je serai toujours fidèle à mon parti. »

...C'est d'un brave homme !

A. P.

***

Chez M. Vancauwenberghe

Maire de St-Pol-sur-Mer

M. Vaucauwenberghe, le maire de Saint-Pol-sur-Mer, nous reçoit avec une cordialité charmante.

« *Le Réveil* établit comme une consultation au sujet des circonstances qui entourent l'élection du 4 janvier prochain, et fait interviewer un certain nombre de notabilités du monde politique. Je viens vous demander votre opinion sur la manière dont a été composé le Congrès du 14 décembre et sur les convocations qui furent adressées à MM. Guillain, Motte, Delaune et leurs amis.

— Ah ! je vais vous dire ce que je sais. En vertu de précédents, M. Sculfort, président du Conseil général, devait envoyer les convocations. Il fut pris, sans doute, de scrupules, car il s'adresse, dans chaque arrondissement, pour les faire parvenir aux délégués sénatoriaux autorisés, à différentes personnalités. C'est ainsi qu'il m'écrivit. Je fus pris des mêmes scrupules que lui. Voici donc ce que nous avons fait dans l'arrondissement de Dunkerque :

« Je profitai d'une réunion des délégués sénatoriaux élus par les conseils municipaux républicains et je leur soumis la question. Je leur demandai de qualifier parmi tous les délégués ceux auxquels les convocations devaient être envoyées.

« On discuta tous les noms, depuis celui de M. Trystram. Quand on arriva à celui de M. Guillain, des objections furent élevées par nos amis. On vota, et finalement, M. Guillain fut mis sur la liste.

« Seuls, assistaient à cette réunion MM. Alfred Petyt, conseiller général, et Detraux, conseiller d'arrondissement ; mais à titre consultatif, ils ne votèrent pas.

— Et pour M. Motte ?

— Ah ! je ne sais pas comment on a opéré dans les autres arrondissements.

— Et maintenant, M. Vancauwenberghe, voulez-vous me dire votre sentiment sur M. Guillain ?

— Je suis en bons termes avec M. Guillain ; mais je dois à la vérité de constater qu'il s'est séparé de nous sur plusieurs points très importants. M. Guillain est à l'extrême droite de la République.

« Je vous le répète : je ne sais pas ce qui s'est passé dans les autres arrondissements. Enfin, le congrès s'est réuni ; il a désigné M. Potié ; nous devons le soutenir.

— Vous savez aussi bien que moi ce qui s'est passé. Les cercles radicaux et radicaux-socialistes de l'arrondissement de Lille avaient désigné, le 3 décembre, M. Debierre et devaient le présenter au Congrès. Des pourparlers eurent lieu, le 5 décembre, à la Chambre des députés entre MM. Dron, Sculfort...

— ... Oui, je sais, dit-il, et le préfet du Nord y était aussi, si j'en crois le *Réveil*.

— Et le fait a été confirmé par M. Médéric Dufour qui l'a rapporté à la réunion des radicaux et radicaux-socialistes, tenue le 24 décembre dernier.

« Dans cette conférence du 5 décembre, entre plusieurs élus du département du Nord et le préfet, il fut décidé de présenter la candidature de M. Potié ; ce fut M. Lépeuple qui s'en chargea. »

Nous parlons ensuite de la charte en vertu laquelle furent convoqués les congrès des 10 et 14 décembre, de sa revision, d'une nouvelle classification des partis plus conforme à la situation politique actuelle.

M. Vancauwenberghe a des mots très aimables, empreints d'une sincère cordialité pour nos amis ; mais il est occupé, et nous devons prendre congé de lui.

J. D.

LA POLITIQUE

Potié-Hanotaux

Vous excuser, sinon justifier, son audacieuse réprobation de l'intrusion de MM. Motte, Guillain et Delaune dans un Congrès républicain, radical et radical-socialiste, le rédacteur en chef du « Progrès du Nord » invoque l'exemple du département de l'Aisne, où des radicaux d' « esprit nouveau », eux aussi, s'essayent au repêchage du méliniste Hanotaux.

Mais notre confrère qui, pourtant, est un des membres influents et distingués du Comité Exécutif du parti radical et radical-socialiste, oublie de nous dire que ce Comité, dans sa séance du 24 Décembre, a refusé de sanctionner l'alliance de la carpe et du lapin que les délégués de l'Aisne étaient venus défendre devant lui.

Or, voici, pour l'édification de M. Georges Robert, s'il l'ignore, le texte de l'ordre du jour que le Comité Exécutif, présidé ce soir-là par son ami, M. Buisson, député de la Seine, a voté « à l'unanimité » :

— « **Certains journaux ayant inséré une note d'après laquelle « les adhérents au Congrès radical et radical-socialiste de l'Aisne » avaient désigné M. C. Hanotaux pour un siège sénatorial de ce département, le Comité Exécutif du parti désavoue et invite à désavouer, d'une façon absolue, la candidature de M. Hanotaux, qui a toujours été et est encore l'adversaire de notre parti. Le Comité invite les journaux radicaux et radicaux-socialistes de l'Aisne à publier cette décision et à s'y conformer.** »

Le rédacteur en chef du « Progrès » ne peut plus maintenant, nous semble-t-il, se réclamer de l'exemple de l'Aisne, pour légitimer son attitude et celle de quelques-uns de ses amis, dans le Nord.

Il n'a pas davantage le droit d'invoquer la politique générale du parti radical et radical-socialiste en faveur de M. Potié, car le même Comité Exécutif qui a flétri les compromissions des radicaux de l'Aisne avec les méliniste genre Hanotaux, s'est aussi prononcé contre M. Potié en déclarant suspectes, dès le 10 Décembre, les résolutions que pourrait prendre le Congrès de Lille du 17, — et cela parce que ce Congrès « ne devait pas renfermer exclusivement que des républicains ».

Après toutes les preuves fournies d'autre part, ces dernières clôturent souverainement le débat.

Il n'est plus, en effet, possible d'ergoter.

G. SIAUVE-EVAUSY.

L'OPINION RADICALE

Une notable fraction du parti radical et radical socialiste déclarant ne plus pouvoir exprimer son opinion par son organe habituel, nous mettons volontiers nos colonnes à sa disposition sous la rubrique qui précède et que nous ouvrons par un intéressant article de M. Médéric Dufour.

Discipline

Dois-je m'excuser de répondre dans le *Réveil* aux commentaires par lesquels Georges Robert, en son article *Le « Bloc » et les « Progressistes »*, a glosé notre protestation ? Je ne le crois pas puisque le *Progrès* est fermé aux « radicaux dissidents », que le rédacteur en chef refuse d'insérer nos réponses à ses attaques, et qu'aussi bien certains administrateurs de ce journal, élus députés grâce au désistement de leurs concurrents socialistes, voisinent et votent à la Chambre avec les socialistes indépendants, dont le *Réveil* est ici l'organe. A moins que, par une distinction, qu'un « néophyte » ne saurait comprendre, ce qui était permis au mois de mai dernier, devant le Suffrage universel, ne le soit plus aujourd'hui devant le Suffrage restreint, et que ce qui est bon à Paris ne soit mauvais à Lille.

Georges Robert joue au bargrave, morigène les jeunes, dont les opinions constantes sont, en effet, bien ridicules, et repousse « avec quelque hauteur » ces « néophytes » intempérants, qui, au *bloc* radical ne consentent pas à substituer, sous prétexte d'agronomie, la *motte* progressiste.

A l'âge qu'il affecte d'avoir, la vue faiblit. Aussi n'a-t-il point lu, car il n'en souffle mot, cette phrase de l'*Echo du Nord* du 30 décembre, par laquelle est expliquée la présence de MM. Delaune, Guillain et Motte aux Congrès convoqués par MM. Dron et Sculfort. Siauve-Evausy, plus jeune sans doute, l'a bien aperçue, lui :

« Cette intervention se justifiait, croyons-nous, à leur sens, par des nécessités de tactique dont ils attendent pour l'avenir d'utiles résultats et qui avaient pour conséquence *immédiate d'écarter une candidature radicale socialiste.* »

Des nécessités de tactique. Se mêler aux radicaux et contribuer à l'élection d'un sénateur radical, afin qu'à leur tour les radicaux se mêlent aux progressistes dans un prochain Congrès et contribuent à l'élection d'un sénateur progressiste. M. Guillain, candidat éventuel à la succession de M. Trystram, est personnellement intéressé à cette politique.

C'est par un compromis du même genre que M. Gabriel Hannotaux est candidat sur une liste radicale. Mais le *Comité exécutif du parti radical et radical socialiste* a, par un ordre du jour exprès, que le *Progrès* reproduira sans doute, blâmé la défaillance des radicaux de l'Aisne.

Le but où visent les progressistes, impatients de l'isolement où les tiennent les radicaux, est d'obtenir la part d'influence, de pouvoir et d'honneurs, qu'ils nous refusaient, quand ils étaient la majorité. Le moyen est de pénétrer le *bloc* radical, d'en déplacer le centre de gravité, d'en éliminer l'élément socialiste et de le faire pencher vers la droite. L'école libre, la congrégation et l'église n'auraient plus rien à craindre.

Voilà pourquoi M. Motte vient, selon l'expression de M. Rousseau, « *se rougir* à notre contact ». Mais nous, nous ne voulons pas *nous blanchir* en nous frottant à ce républicain enfariné. Il ne nous dit rien qui vaille. Que les progressistes témoignent de leur bonne volonté en cessant de voter avec les nationalistes et les réactionnaires. Nous avons été trop souvent circonvenus pour les croire sur parole. La monnaie de singe n'a plus cours chez nous.

Ecarter une candidature radicale-socialiste, c'est bien à quoi l'on a tâché. Pour faire échec à Debierre, désigné par la Fédération, qui est l'expression des partis radical et radical socialiste du Nord, certains députés et sénateurs ont, dans les couloirs du Palais-Bourbon, mijoté à l'étouffade la candidature *rurale* de M. Potié, disposé à accepter les suffrages de toute main ; on a convoqué aux Congrès de l'arrondissement et du département les progressistes et même des réactionnaires, entre lesquels on m'a nommé un agent électoral de M. Grousseau, qui doit paraître à Georges Robert encore plus « néophyte » que nous ; le président du Congrès départemental m'a empêché de poser, en temps convenable, aux candidats des questions qui auraient pu les embarrasser ; il a trouvé trop long le discours précis de Debierre, mais il s'est complu aux généralités commodes de M. Potié ; il n'a pas fait voter la proposition du député Defontaine ne voulant point que les responsabilités fussent définies ; bref, il nous a, par sa partialité envers les progressistes, obligés à nous retirer.

Nous ne pouvions nous soumettre par avance à la décision d'un Congrès, où nous n'étions pas entre républicains, au sens que nous donnons à ce mot. Nous avons maintenu la candidature de Debierre, qui n'est pas une candidature personnelle mais une candidature de parti, afin de ne nous point laisser engluer par les progressistes ; nous avons suivi la tradition du parti radical, depuis l'avènement du ministère Waldeck-Rousseau ; et, si nous avons secoué une discipline, c'est la réactionnaire, mais point la républicaine.

La candidature de M. Scrive ne peut avoir d'autre conséquence qu'un ballottage. Il n'y a donc point péril en la demeure. C'est par le premier tour de scrutin que sera défini le devoir de discipline.

On nous objecte, comme si, en politique les idées ne devaient pas plus importer que les hommes, que Debierre sera battu. S'il est des échecs qui diminuent ceux qui les subissent, une telle défaite ne saurait l'amoindrir. Par là seront démontrés à nouveau et son désintéressement et sa constance. Cependant que nous compterons ceux qui, par complaisance ou calcul, désertent nos rangs et rallient ces progressistes qui nous combattaient hier et que cette défection rendra plus forts et ardents à nous combattre demain.

Médéric DUFOUR.

NOS DÉPÊCHES

(Par Services Téléphoniques Spéciaux)

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 30 décembre. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

M. Camille Pelletan, indisposé, n'assistait pas à la délibération.

Les affaires marocaines

M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, a donné connaissance au Conseil des dépêches reçues de nos agents au Maroc. Jusqu'à ce jour, nos nationaux n'ont été ni menacés, ni inquiétés.

L'arrestation des Humbert

M. Vallé, garde des sceaux, a fait savoir qu'en dehors de la prime de 25.000 fr. promise en vue de la découverte de la retraite de la famille Humbert, il ferait remettre une somme de 15.000 fr. aux agents de la police espagnole qui ont procédé à l'arrestation.

Légion d'honneur

Le président du Conseil et le ministre de la justice ont soumis au Conseil les nominations qu'ils se proposent de faire dans l'ordre de la Légion d'honneur à l'occasion du 1er janvier.

Ces nominations ne paraîtront à l' «Officiel» que vers le 5 ou 6 janvier.

Promotions militaires

Le ministre de la guerre a fait approuver ses propositions pour la croix de grand-officier de la Légion d'honneur, ainsi qu'une promotion de généraux de division et de généraux de brigade.

Les outrages aux mœurs

Enfin, le garde des sceaux a entretenu le Conseil des mesures qu'il compte prendre pour remédier à l'insuffisance de la répression du fait d'outrages aux bonnes mœurs commis par certaines feuilles illustrées.

Des instructions vont être envoyées à tous les procureurs généraux, à l'effet de faire saisir les journaux contenant des dessins licencieux exposés dans les kiosques ou aux vitrines des marchands de journaux.

Un projet de loi portant modification à la loi de 1898 sera déposé à la rentrée des Chambres.

Ce projet transformera en contravention la première infraction à la loi, et rendra ainsi plus facile la répression, presque impossible aujourd'hui, à raison de l'excès de sévérité de la loi de 1898.

Les tenanciers de kiosques vont être également avisés qu'ils ne doivent plus exposer de journaux sur la *première page* desquels figurent des dessins ou gravures obscènes.

Les troubles de Marguerite

CENT-SIX ARABES EN ASSISES

TREIZIEME JOURNEE

Montpellier, 30 décembre. — Les interrogatoires se poursuivent. Le n° 65 — le frère de Yaccoub — déclare n'avoir fait qu'exécuter les ordres de son frère.

Avec le n° 66, la scène provoque quelque animation parmi les accusés. Ce 66 est charbonnier. Il est marabout aussi. Il déclare n'avoir pris aucune part à l'insurrection ; mais ses déclarations sont hachées par les dénégations énergiques de ses coaccusés qui prétendent que le 66, qui nie toute participation, est en réalité un des principaux meneurs.

Du n° 67 au n° 75 inclus, les inculpés, avec une parfaite unanimité, se défendent de toute participation malgré tous les témoignages contraires.

Du n° 76 au n° 81 les interrogatoires sont très préjudiciables depuis 26 ans, il nie. Cet interrogatoire, pides. Les inculpés nient.

Le n° 82 est un vieillard dont l'état de santé est très long, est plutôt pénible.

Dès le n° 78, les inculpés ne sont accusés que du crime de rébellion et dégâts.

Du n° 83 au n° 88 inclus, les interrogatoires se traînent péniblement, sans intérêt. Les inculpés nient énergiquement et le président ne compte plus que sur les dépositions des témoins.

Au Maroc

SITUATION CRITIQUE

Paris, 30 décembre. — On sait que la situation intérieure du Maroc préoccupe gravement l'Europe depuis quelques mois. Deux puissances en particulier sont tenues de suivre avec soin le développement des événements en cet empire : la France, parce que la province d'Oran en est limitrophe sur une vaste étendue ; l'Espagne, qui est maîtresse de Ceuta et de diverses enclases et qui serait menacée, si le sultanat passait sous une domination étrangère. Deux autres contrées, l'Angleterre et l'Allemagne s'efforcent d'exercer à Tanger, la capitale diplomatique, une influence à la fois *commerciale et politique*.

Lorsque l'ordre règne au Maroc, les Etats européens ne le surveillent que d'un œil distrait. Ils se contentent d'y envoyer des missions pour accroître ou maintenir leur prestige. Dès qu'une tribu se soulève, et les soulèvements sont fréquents, les chancelleries marquent une véritable appréhension. Si nul n'a intérêt à ouvrir la question marocaine, aucune puissance de l'Europe occidentale ne peut souffrir qu'on l'exclue du règlement.

Or, à l'heure présente l'empire est en proie à une effroyable crise d'étranlement. Le nouveau sultan *Abdul-Aziz a froissé ses sujets en* modifiant certaines règles coraniques et en admettant plus largement les étrangers dans son entourage. Immédiatement un prophète a surgi dans la ville de Teza, arborant l'étendard de la vraie foi et se posant en candidat au pouvoir suprême. L'empereur, après avoir envoyé contre lui un général qui a été battu, a marché en personne pour réprimer la révolte. Il a été écrasé à son tour ; les débris de ses corps en déroute sont arrivés sous les murs de Fez, la grande ville du Maroc, qui se croit menacée.

Le prophète, Abou Hamara, dispose d'une *armée forte de son fanatisme* et qui, sur son parcours, se grossit des tribus hésitantes. Le sultan n'a plus que quelques troupes désorganisées ; son prestige a subi une rude secousse. On se demande quel cours vont suivre les événements et si l'anarchie triomphante ne contraindra pas les puissances à intervenir.

D'aucuns prévoient déjà la concentration des escadres européennes sur les côtes marocaines. Il se peut que les chancelleries soient amenées à dépêcher des navires pour sauvegarder leurs nationaux à Tanger, Rabat et Mogador. Mais, en tout cas, il faut bien répéter qu'aucune d'elles, si ambitieuse soit-elle, n'a intérêt à exploiter les événements pour saisir une partie du Maroc. Une expédition en pareille contrée serait ruineuse et indéfiniment stérile.

NOUVELLE VICTOIRE DES REBELLES

Londres, 30 décembre. — Une dépêche de Tanger au « Daily Express » confirme que les troupes impériales ont de nouveau subi une sanglante défaite. La situation devient grave pour le sultan du Maroc. Une grande partie de ses soldats désertent et vont grossir les forces du prétendant.

Cette nouvelle est également confirmée par un télégramme de l'agence Reuter. La défaite de l'armée chérifienne serait complète. Les troupes ont perdu leurs drapeaux, leurs armes, *leurs munitions, leurs tentes, leurs chevaux et* leurs chameaux. Les insurgés menacent Fez.

L'ATTITUDE DE L'ESPAGNE

Madrid, 30 décembre. — A la suite des nouvelles du Maroc confirmant la défaite des troupes du sultan par les insurgés de Taza, les *ministres des Affaires étrangères, de la Guerre* et de la Marine ont conféré avec M. Silvela et ont adopté les mesures qu'il y a lieu de prendre en prévision des événements qui peuvent se produire.

Le gouvernement a décidé de placer des troupes à Malaga, Cadix et Algésiras, qui seraient tenues prêtes à renforcer rapidement, au premier ordre, les garnisons de Ceuta et Melilla.

Il a été décidé d'envoyer un croiseur à Tanger.

Les officiers de l'armée en congé ont reçu l'ordre de rejoindre leurs postes.

Le régiment d'infanterie d'Alcala est parti pour Algésiras, un autre se prépare à Saragosse, ainsi que l'artillerie de campagne, le génie et le corps de santé.

DANS LES MILIEUX POLITIQUES

On estime que les événements du Maroc ne susciteront pas de complications internationales. L'Espagne a reçu l'assurance que l'Angleterre et la France ne voulaient pas brusquer les choses et entendaient maintenir le « statu quo », même si le sultan actuel venait à être détrôné au profit du prétendant.

On apprend, d'autre part, que le croiseur français « Du-Chayla », qui est en rade d'Oran, doit y rester jusqu'à nouvel ordre.

Comité national des mineurs

APPEL AU PROLÉTARIAT

Paris, 30 décembre. — Le Conseil national des mineurs adresse au prolétariat français le manifeste suivant, dont nous avons parlé avant-hier :

Camarades,

Respectueux des décisions prises au congrès de Commentry relativement aux agissements des compagnies minières et obéissant au mot d'ordre de leur Conseil national, le 9 octobre dernier, les mineurs de France cessaient le travail.

A des revendications si légitimes, les patrons miniers ont opposé la plus insigne mauvaise foi.

Cette entreprise audacieuse, qui n'était pas sans danger, a montré non seulement la force de cohésion des travailleurs du sous-sol, mais aussi elle a permis de faire constater dans le pays les scandaleux bénéfices réalisés par les Compagnies minières, alors que les mesures tyranniques dont les mineurs sont victimes.

Les réclamations étaient si justes que la Chambre, par une imposante majorité, invitait le gouvernement à peser sur les compagnies, pour les faire entrer en discussion avec les délégués ouvriers.

Quel fut le résultat ?

S'il n'a pas été ce que le prolétariat minier était en droit d'attendre, il a néanmoins montré, que désormais il faudra compter avec lui. Il a permis en outre de démontrer au prolétariat organisé que ce mouvement de grève générale, si appréhendé, n'était pas en tout cas irréalisable.

Partout, les mineurs qui font d'énormes sacrifices qui, ils ont le droit de l'espérer, seront compensés dans l'avenir. Pour cela, il importe que, plus que jamais, les ouvriers comprennent que leur devoir leur commande de s'unir étroitement sous les plis du drapeau syndical.

Des résultats ne s'obtiennent pas sans efforts.

Aujourd'hui la grève est terminée, mais comme dans toute bataille il y a des victimes, celle-ci a fait les siennes.

A Saint-Hilaire, 200 mineurs sont obligés de continuer la grève devant l'intransigeance de la Compagnie, qui refuse toute discussion.

A Bouxhors, 300 autres sont sans travail par suite de la fermeture de la mine.

Un peu partout des mineurs condamnés, des militants sont impitoyablement jetés à la rue, vouées aussi à la famine par l'orgueilleux et hautain patronat minier.

Le devoir du prolétariat est tout tracé.

Aux familles de ces victimes, il doit donner le pain, qui manque déjà.

Il n'y faillira pas, car ce serait un crime que de laisser succomber ceux dont le courage et l'abnégation ont servi la cause générale de tous les travailleurs.

Camarades, donnez. Donnez à manger aux familles des mineurs de Bouxhors et Saint-Hilaire.

Bureau socialiste international

LA CONFERENCE DE BRUXELLES

Bruxelles, 30 décembre. — Pour la seconde fois, la Conférence internationale socialiste s'est réunie à la *Maison du Peuple*, à Bruxelles.

Quoi qu'il advienne désormais, l'Internationale est reconstituée ; et si l'on compare la tentative farouche et l'effort épique d'il y a quelque trente ans, au mouvement méthodique et à l'organisation positive dont nous ne faisons qu'entrevoir l'ébauche mais dont nous sentons déjà le succès assuré, on est en droit d'attester que le Socialisme a traversé sa période romantique pour entrer définitivement dans sa phase expérimentale.

Nous n'en voulons d'autre témoignage que le rapport du secrétaire Victor Serwy, qui, après avoir précisé le programme, tracé au Bureau international par le congrès de Paris, enregistre les résultats acquis mentionne les lacunes à combler et caractérise l'action à poursuivre, notamment au congrès international d'Amsterdam, en 1904.

Evidemment, de pareilles entreprises ne vont pas sans quelques tâtonnements et difficultés d'exécution ; il est clair que si les socialistes de la vieille Europe et des Etats-Unis d'Amérique étaient capables, un mot d'ordre comme celui du congrès de Paris ayant été lancé aux quatre coins de l'univers, d'y souscrire avec un même esprit de discipline, ils seraient dès demain les maîtres du monde, et la question sociale pourrait être résolue.

Mais d'avoir, d'une façon pratique, conçu cette œuvre magnifique et très simple, n'est-ce pas décisif et péremptoire ? Et presque sans ressources, alors que, dans chaque pays, les nécessités de la lutte et les exigences des institutions absorbent quasi toute l'activité des militants, et le budget des associations, n'est-il pas d'un vivace réconfort de pouvoir constater qu'on est largement et pleinement entré déjà dans la voie des réalisations et des applications ?

Il faut avoir l'audace, l'initiative, l'enthousiasme l'opiniâtreté et la foi de nos partis socialistes sur tous les points du globe, pour n'avoir pas craint de s'assigner semblable mission et pour oser affirmer dès le début, que cette tâche sera menée à bonne fin !

Nous en avons la conviction profonde, telle sera la conclusion de la conférence internationale de Bruxelles.

Elle dira qu'en coordonnant partout le labeur d'émancipation, et de relèvement de la classe ouvrière, il faut dès à présent dresser les cahiers du prolétariat ; elle affirmera qu'au point de vue des grèves, des scrutins, des congrès professionnels ou politiques, de la presse, des groupements économiques ou sociaux, de la législation ouvrière, des émigrations et de la colonisation, enfin des conditions de travail sur le marché mondial, il est urgent que les salariés s'éclairent et s'entr'aident ; en un mot, elle proclamera que, devant la concentration capitaliste, qui ne cesse de s'accentuer, témoin les trusts, la guerre des tarifs devant la formidable menace du militarisme qui pèse sur la destinée de tous les peuples et de tous les producteurs, à preuve les perpétuels conflits en Afrique et en Extrême-Orient, la masse des travailleurs ne peut plus demeurer une cohue amorphe, ignorante, intangible, sans but, ni cohésion, ni conscience, quelquefois livrée aux pires antagonismes et aux concurrences les plus insensées ; elle dira surtout que, plus que jamais, chaque fois que la cause de l'Equité, de la Civilisation et du Progrès est en péril, comme elle l'fut en Finlande, en Arménie, au Transvaal, à Cuba, aux Philippines, ailleurs encore, c'est au Socialisme international de se lever au nom des droits imprescriptibles de l'humanité — de l'humanité de justice, de paix et d'amour, qu'il porte en lui !

L'Affaire Humbert

PROTESTATIONS DES PRISONNIERS

Paris, 30 décembre. — Après avoir fait subir hier aux membres de la célèbre famille l'interrogatoire d'identité, MM. Leydet et André, les magistrats instructeurs, sont allés rendre compte au procureur général de ce qui s'était passé dans leurs cabinets.

Les prévenus, en effet, ne s'étaient pas contentés de répondre aux questions de pure forme qui leur étaient posées. Ils avaient protesté tous contre les griefs relevés contre eux. Comme M. Leydet l'inculpait de faux, usage de faux et escroquerie, Romain Daurignac se mit à sourire : « Elles tomberont toutes seules, ces inculpations ! s'écria-t-il. L'héritage existe : je vous l'affirme. Vous verrez les millions et les Crawford, et alors vous nous ferez des excuses. Vous vous mordrez les pouces de persécuter d'honnêtes gens comme nous.

— C'est la grâce que je vous souhaite, répliqua le juge sur un ton jovial ; mais en attendant l'arrivée des Crawford, il faut choisir un avocat. Avez-vous déjà désigné un défenseur ?

— Non, je ne suis pas encore fixé ; nous verrons plus tard.

Devant M. André, Romain Daurignac conserva la même attitude.

Quand le magistrat lui fit connaître l'inculpation d'escroquerie relevée contre lui au sujet de la Rente viagère, le frère de Mme Humbert déclara qu'il ne croyait pas avoir commis le moindre délit.

Mme Thérèse Humbert se montra dédaigneuse, presque arrogante, et fit des déclarations analogues à celles de son frère Romain.

— Vous verrez, dit-elle, je vous donnerai l'adresse des deux Crawford et ils viendront. Je vous dis : « Ils viendront ici, dans votre cabinet, affirmer que je n'ai pas menti. »

» Quant aux millions, ils arriveront au moment voulu. Je sais où ils sont, mais je ne peux pas vous le dire encore. Je vous raconterai ça plus tard. Avec tous ces millions, je paierai largement mes créanciers, et après, vous ne pourrez plus me poursuivre ; on a mal agi à mon égard. On m'a trop brusquée ; ça ne fait rien, vous verrez que tout s'arrangera, et, sans avocat, je saurai me défendre moi-même et défendre mon mari. Seulement, ça fera peut-être du potin, et ceux qui m'ont persécutée n'auront pas lieu de s'en féliciter. »

Devant M. André, Thérèse réitéra son refus de désigner un avocat. L'attitude de Frédéric Humbert fut la même que celle de sa femme, mais moins fière. Il ne voulut pas, lui non plus, de défenseur. Maria Daurignac et son frère Emile, interrogés les derniers, protestèrent de leur innocence.

L'instruction effective ne commencera, dit-on, que lundi prochain.

PAS DE PLAIGNANTS

Il paraît d'ores et déjà certain que les Humbert ne trouveront devant eux aucun plaignant ; mais, d'après ce qui a été déclaré à l'instruction, certaines dupes du début sont devenues des complices, aidant les Humbert à trouver d'autres naïfs pour se faire rembourser leurs premières avances.

AU SERVICE ANTHROPOMETRIQUE

Toute la famille a été mensurée et photographiée ce matin au service anthropométrique, par les soins de M. Bertillon.

Frédéric et Emile se sont docilement prêtés à l'opération sans formuler aucune protestation. Ils ont posé de face, de profil droit et gauche et de trois quarts.

Marie Daurignac a eu une minute de révolte, mais elle s'est vite résignée et s'est placée dans les attitudes qui lui étaient demandées.

Beaucoup plus difficile a été l'opération en ce qui concerne Thérèse Humbert qui a eu des protestations indignées contre « l'infamie qu'on lui faisait subir ». Il a fallu nécessairement qu'elle finisse par céder et ses portraits ont été particulièrement réussis.

Romain, après quelques hésitations, a fini par le prendre à « la blague » et pendant toute l'opération il n'a cessé de bavarder, répétant sans cesse que bientôt on regretterait les vexations inutiles qu'on leur faisait subir.

A midi, tout était terminé.

LE COFFRE-FORT AUX CENT MILLIONS

Le coffre-fort dans lequel Mme Humbert prétendait avoir enfermé les cent millions de l'héritage Crawford, a été enlevé, ce matin, du local où il était exposé, passage de l'Opéra, pour être transporté dans un théâtre de Montmartre.

Avant de faire démarrer le camion sur lequel le coffre-fort avait été hissé, on tendit sur deux perches une grande pancarte avec cette inscription : « Le coffre-fort aux cent millions ». Il n'en fallut pas davantage pour qu'un rassemblement énorme se fît autour du camion.

Les réflexions les plus divertissantes s'échangeaient entre curieux.

— On le conduit à la Conciergerie, disait, d'un air entendu, un vieux monsieur.

— Il est poursuivi pour complicité sans doute, ricane un petit chasseur de café.

La circulation menaçant d'être interrompue par cette affluence de curieux, un brigadier de gardiens de la paix a fait ôter la pancarte.

Le camion sème peu à peu les curieux qui le suivaient. Et le coffre-fort, dont la porte est décorée d'une peinture représentant un lapin, parvint sans encombre à destination.

LES AVOCATS DES PREVENUS

Frédéric Humbert et Emile Daurignac seront défendus par Me Henri Robert. C'est à la suite d'une visite faite par Me Henri Robert à la Conciergerie, auprès d'Emile Daurignac que l'avocat s'est chargé également de la défense de Frédéric Humbert.

Le bâtonnier vient de désigner d'office Me Cheau pour assister Marie Daurignac, qui s'était refusée à faire personnellement choix d'un avocat.

D'autre part, Thérèse Humbert persisterait à ne vouloir aucun avocat. « Nous sommes innocents, dit-elle ; on a besoin d'avocat que lorsqu'on est coupable. Qu'on me fiche la paix ! » Son mari, Frédéric Humbert, se serait borné à répondre : « Je ne crois pas que ce soit utile », mais mollement, sans aucune espèce d'énergie. Au contraire, Romain Daurignac se serait écrié : « Un avocat ! mais je ne suis pas pressé, j'ai du temps devant moi ; j'y réfléchirai. »

LA MALLE DE BLONDINETTE

Paris, 30 décembre. — Au sujet du transport des malles de Mme Daaza, qui avaient été expédiées à Bordeaux, on raconte qu'une malle s'était égarée en route et qu'au lieu d'arriver à destination elle était revenue en gare de Versailles. Or, on s'est aperçu que cette malle avait été fracturée et fouillée.

Ne se trouverait-on pas en présence d'un acte commis par une personne ayant intérêt à faire disparaître des papiers qui auraient été compromettants pour Mme Daaza ou pour son ami ?

Faits Divers

DANS LA RÉGION

Le crime mystérieux d'Auby

DESCENTE DU PARQUET. — L'ASSASSIN RESTE INTROUVABLE.

Hier, sous la rubrique « Mort mystérieuse à Auby-lez-Douai », nous avons relaté qu'une servante Mlle Clémence Barré, âgée de 35 ans, au service de M. Florent-Louis Kuben (et non Cubelin), contremaître à la fabrique de zinc des Asturies, et demeurant rue d'Auby, dans une maison appartenant à la Compagnie, avait été trouvée baignée dans une mare de sang.

Voici sur cette mystérieuse affaire de nouveaux détails qui établissent d'une façon indéniable que l'on se trouve en présence d'une tentative d'assassinat, dont l'auteur reste jusqu'à présent inconnu, malgré les recherches faites par la gendarmerie et les autorités judiciaires.

LA MAISON DU CRIME

Voici les renseignements que nous avons pu recueillir sur place. M. Louis-Florent Kuben, d'origine hollandaise, célibataire, qui habite Auby-les-Douai, depuis vingt-cinq ans, vint occuper, il y a six mois environ, une maisonnette, située sur la route du pont d'Auby à Dorignies, dite chemin du Marais Bon-Jonc. Cette petite maison, qui est située à cinq cents mètres de la halle des Asturies et à quarante mètres du Pont d'Auby, est bâtie sur caves et surmontée d'un étage. L'entrée de cette maison est accessible par un couloir assez étroit, au bout duquel se trouve un escalier desservant l'étage. Sur la droite, en entrant, se trouvent les portes d'un salon donnant sur la rue et d'une salle à manger qui donne sur la cour.

A gauche de ce bâtiment, s'en trouve un autre, sans étage, auquel on accède par une porte située à l'extrémité du couloir. La première des pièces de cette annexe est affectée à l'usage d'une cuisine, et la seconde sert de buanderie ayant sortie avec perron sur un jardinet clôturé par des pieux pourvus de ronces artificielles.

HORRIBLE SPECTACLE

Lundi matin, vers 6 heures moins un quart, M. Kuben, selon l'habitude, quittait le domicile qu'on nous venons de décrire et se rendait à l'usine des Asturies. Il laissait chez lui sa servante seule auprès d'une table et occupée à raccommoder un gilet à la lumière d'une lampe.

Vers huit heures un quart, M. Kuben revint chez lui pour déjeuner.

A peine eut-il franchi le seuil de la cuisine que ses yeux furent attirés par un horrible spectacle. Sa bonne, Clémence Barré, était étendue sur le sol, entre la table et la cuisinière, sans connaissance, la tête couverte de blessures laissant échapper le sang en abondance.

Atterré par ce lugubre tableau, M. Kuben s'écria : « Clémence ! Qu'avez-vous ? » Ne recevant aucune réponse, il prit à bras le corps la malheureuse, la déposa sur un fauteuil et appela au secours.

Les voisins accoururent et donnèrent les premiers soins à la blessée, tandis que d'autres allaient chercher M. Dubiquet qui la panse et l'examina.

Clémence Barré porte au-dessus de l'arcade sourcilière droite une blessure assez profonde, et au-dessous de l'o